

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 4

Artikel: Du courage - encore du courage - toujours du courage!
Autor: Piller, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du courage — encore du courage — toujours du courage !

«Du courage!», «Montrez-vous courageux!», «Il faut naturellement du courage pour faire ça!». Il semble que l'on se soit donné le mot, depuis quelque temps, pour m'écrire en m'exhortant de la sorte. On s'attend probablement à ce que ces appels produisent sur moi le même effet qu'un morceau d'étoffe rouge sur un taureau.

Il s'agit tout d'abord de gens qui ont dû payer leur première amende pour infraction aux nouvelles prescriptions de la circulation. Ce sont là de fâcheux incidents, j'en conviens. Mais il m'est difficile de comprendre pourquoi on se décharge sur moi de sa mauvaise humeur. Les principes adoptés lors de l'élaboration de la nouvelle législation étaient finalement «Les mêmes droits pour tous!» et «Plus d'exceptions!». Sans exagérer, je crois pouvoir dire que la situation telle qu'elle se présentait pour les propriétaires de véhicules agricoles à moteur à la fin des tractations pouvait être qualifiée de favorable. En disant cela, je n'ai aucunement l'intention de me tresser une couronne, si petite soit-elle. Le mérite des résultats acquis en revient d'ailleurs dans une mesure égale au Dr W. Neukomm, représentant de l'Union suisse des paysans à la Commission permanente de la circulation routière, ainsi qu'à d'autres membres de ladite commission qui firent preuve de compréhension à l'égard des intérêts de l'agriculture. Il convient également de relever à ce propos que les parlementaires paysans ne sont pas non plus restés inactifs. Par ailleurs, on ne peut s'empêcher de reconnaître que pour autant que c'était faisable, les représentants des autorités compétentes ont pris en considération les conditions spéciales de l'agriculture. La nouvelle législation, plus sévère, n'a certainement pas été conçue pour faire subir des vexations aux usagers de la route. Elle fut prévue pour tenir compte des conditions foncièrement nouvelles de la circulation routière — en particulier du trafic beaucoup plus dense et plus rapide — et aussi en vue d'arriver à diminuer la quantité impressionnante de morts et de mutilés que l'on dénombre chaque année sur les routes. En d'autres mots, afin de sauver des vies humaines, et peut-être aussi la vôtre, cher lecteur! Quand on songe sérieusement à cela, on comprend mieux pourquoi — à part les transports effectués entre les champs et la ferme — il est par exemple défendu d'obstruer les routes avec des chars de foin de 3 m 50 de large. Chacun sait en effet que la manœuvre du dépassement constitue l'une des principales causes d'accidents.

Il est possible qu'il existe ici ou là un jeune agent de la circulation qui, croyant pouvoir gagner ses galons plus vite que d'autres, «fasse des étincelles». Mais les Suisses sont généralement venus à bout des quidams trop zélés. Ils perdent d'ailleurs d'eux-mêmes leur venin, à la longue.

Avec ces quelques réflexions, je voudrais dire qu'il ne faut ni voir immédiatement tout en noir, ni rendre l'association responsable de ses propres malheurs. Lorsqu'on partage la responsabilité en parts égales et qu'on

laisse aussi la nuit vous porter conseil, les choses ne paraissent généralement plus aussi terribles qu'auparavant. Si, malgré cela, on ne parvient pas à «digérer» ce qui vous est arrivé — parce qu'il s'agit d'une chose réellement importante —, alors on peut toujours nous écrire ou nous téléphoner, à ce moment-là.

«J'attire votre attention sur le fait que la publication, même sans commentaires, des prix des machines agricoles vendues à l'étranger, représente un danger de mort!», nous écrit un correspondant. Quel est celui qui ne sentira pas son sang se glacer dans ses veines en lisant ces lignes...! Ce qui me donne la chair de poule, pour ma part, c'est moins le danger de mort suspendu sur ma tête que la complexité du problème qui se cache sous la phrase précitée. Qu'un tracteur coûte fr. 8 100.— dans tel ou tel pays et que ce même tracteur soit vendu en Suisse environ fr. 15 000.—, voilà un secret que personne ne doit plus ignorer, à l'heure actuelle. De nombreux Suisses ne vont-ils pas visiter des expositions à l'étranger? Mais nul n'est obligé d'acheter un tel tracteur, que je sache. D'autre part, je suis aussi de ceux qui estiment que l'Etat ne doit pas s'immiscer dans les affaires de ce genre. Il n'a déjà que trop voix au chapitre dans toutes sortes de domaines. Si la marge bénéficiaire des importateurs était tellement excessive, le pactole tarirait de lui-même, car les paysans se verrraient obligés de trouver des solutions moins ruineuses. En tout état de cause, ce n'est pas volontiers que j'aborde cette question, car il me faudrait aussi rappeler certaines vérités désagréables à entendre, notamment que l'industrie indigène veut être protégée de la même façon que l'agriculture et que les consommateurs des centres urbains demandent la baisse du prix du lait, des légumes et des fruits. On voit par là que, comme dit le fabuliste: «Est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le monde et son père». Il y a longtemps que d'autres, plus intelligents que moi, se torturent les méninges en vue de trouver la solution idéale pour la collectivité. Certains pensent qu'elle doit être recherchée du côté de la Communauté économique européenne (CEE). Quant à savoir s'ils sont sur la bonne voie, c'est une autre question. En ce qui me concerne, je crois tout bonnement que les choses suivront leur cours normal.

R. Piller

Illustration de la 1ère page de couverture

Ce tracteur Massey-Ferguson porte le nom du plus grand producteur de tracteurs du monde. En 1963, 18 usines Massey-Ferguson ont fabriqué pour 2,8 milliards de francs suisses de tracteurs, machines et instruments de travail portés ou tractés, moissonneuses-batteuses et ramasseuses-presses. La fabrique de moteurs spéciaux Perkins, qui appartient à la firme Massey-Ferguson, livre à cette dernière ses fameux moteurs Diesel. Depuis 1946, la maison suisse Service Company S.A. a vendu dans notre pays, par l'intermédiaire de son réseau bien organisé, des milliers de tracteurs et matériels agricoles Massey-Ferguson. Dans ses vastes bâtiments et ateliers de Dübendorf (Zurich), qui couvrent une superficie de 16 000 m², chaque machine est équipée de façon à répondre aux exigences particulières de notre agriculture, puis soumise à de sérieux contrôles avant d'être livrée à l'acheteur.
